Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 2042/2003 DE LA COMMISSION

du 20 novembre 2003

relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 315 du 28.11.2003, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) nº 1321/2014 de la Commission du 26 novembre 2014	L 362	1	17.12.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2003R2042:20120801:FR:PDF